

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1324

8 juillet 2006

SOMMAIRE

ABF European Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . .	63505	L.P. International S.A., Luxembourg	63540
Albatros Son Holding B.V. & Cie., S.e.n.c., Münsbach	63541	Landmark Citygreen Investments, S.à r.l., Luxembourg	63507
Albatros Son Holding B.V. & Cie., S.e.n.c., Münsbach	63541	Luxroyal Management S.A., Luxembourg	63506
Albatros Son Holding B.V. & Cie., S.e.n.c., Münsbach	63541	Novellus Fund, Sicav, Luxembourg	63543
Amot Holding S.A., Luxembourg	63542	Opportunity Fund III (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	63545
Anglo Coal International, S.A.H., Luxembourg . . .	63514	Otto Bock Luxembourg S.A., Münsbach	63543
Barclays Aegis Investments, S.à r.l., Luxembourg .	63524	PMV Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	63543
Barclays Metis Investments No. 1, S.à r.l., Luxembourg	63533	Questor S.A.	63544
BioPartners S.A., Luxembourg	63506	Questor S.A., Luxembourg	63544
C.S.S.R., S.à r.l., Luxembourg	63544	Repeco 5 S.A., Luxembourg	63531
Dharma Holdings S.A., Luxembourg	63543	Sident S.A., Luxembourg	63542
Hazelwood Investments, S.à r.l., Luxembourg . . .	63552	Sub Lecta 2 S.A., Luxembourg	63542
Jeddilux S.A., Luxembourg	63541	WestLB International S.A.	63506
		Wisley S.A., Luxembourg	63531

ABF EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: **GBP 93.426.700,-**.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.908.

Il résulte d'un contrat d'apport conclu le 9 mars 2006 et d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la société ABF REGENTS PARK INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.789, tenue le 14 mars 2006 par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie suivant acte notarié non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, que la société ABF HYDE PARK INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.788, a transféré avec effet au 14 mars 2006 la propriété de 934.267 (neuf cent trente-quatre mille deux cent soixante-sept) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de GBP 100,- (cent Livres Sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à la société ABF REGENTS PARK INVESTMENTS, S.à r.l., préqualifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038940/280/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

63506

WestLB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 10.309.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WestLB INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(038785//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

LUXROYAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.636.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 24 avril 2006 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Roel Schrijen en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée avec effet immédiat;

- La nomination de Mme Ana Dias, de nationalité portugaise, né le 12 juillet 1968 à Rio de Moinhos, Penafiel, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée; Mme Ana Dias terminera le mandat de son prédécesseur.

Veillez noter que l'adresse des Administrateurs, Administrateurs-délégués et Commissaire a changé comme suit:

Administrateurs / Administrateurs-délégués:

- M. Matthijs Bogers, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- M. Cédric Raths, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Commissaire:

- EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

LUXROYAL MANAGEMENT S.A.

Représentée par M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038350/1084/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

BioPartners S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 20.000.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.301.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires datée du 19 avril 2006 que:

- la démission de Monsieur Reid Perper, Monsieur Dan Pulver et Monsieur Brian O'Callaghan en tant qu'administrateurs est acceptée avec effet immédiat;

- M. Jean-Noël Treilles, avec adresse professionnelle à Baarermatte, CH-6340 Baar (Suisse) a été nommé nouvel administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de 2007;

- M. Thomson Dean, avec adresse professionnelle au 466 Lexington Avenue, 17th Floor, NY-10017 New York (USA) a été nommé nouvel administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de 2007;

- M. Larry Pickering, avec adresse au 26130 Mandevilla Drive, Bonita Springs, 34134 Florida (USA) a été nommé nouvel administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de 2007;

- M. Avinash Kenkare, avec adresse professionnelle au Eleven Madison avenue, 16th Floor, NY-10010 New York (USA) a été nommé nouvel administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de 2007.

Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2007:

- Monsieur Edwards Roberts,
- Monsieur Cornelius Sobel,
- Monsieur Henry Wendt,
- Monsieur Ray Powles,

- Monsieur William Wedlake.

A partir de ce jour, le conseil d'administration sera donc composé comme suit et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007:

- Monsieur Edwards Roberts,
- Monsieur Jean-Noël Treilles,
- Monsieur Cornelius Sobel,
- Monsieur Thomson Dean,
- Monsieur Henry Wendt,
- Monsieur Larry Pickering,
- Monsieur Avinash Kenkare,
- Monsieur Ray Powles,
- Monsieur William Wedlake.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Agent domiciliataire

R.P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05546. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038332/724/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

LANDMARK CITYGREEN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2611 Luxembourg, 85-91, rue de Thionville.

R. C. Luxembourg B 115.934.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LANDMARK PROPERTY MANAGEMENT S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 107.752,

here represented by Mr Xavier Nevez, lawyer with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 14, 2006.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name

There exists private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LANDMARK CITY-GREEN INVESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents, trade marks, know-how, copyrights, or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, including the acquisition, and granting, of licences relating to such intellectual property rights from, respectively to, subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares in compliance with the law.

III. - Management, Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. - General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. - Annual accounts, Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) Interim accounts are established by at least one manager;

(ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the partners;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. - General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, LANDMARK PROPERTY MANAGEMENT S.A., prenamed and represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr Henry Gwyn Jones, company director, born in London (United Kingdom) on December 21, 1963, with private address at Ballynatray Yoghla, Cork, Republic of Ireland.

2. The registered office of the Company is set at 85-91, rue de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LANDMARK PROPERTY MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.752,

ici représentée par Xavier Nevez, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 14 mars 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination LANDMARK CITYGREEN INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La société pourra racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions légales applicables.

III. - Gestion, Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie) ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la simple signature de tout gérant ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. - Disposition generale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

LANDMARK PROPERTY MANAGEMENT S.A. précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cent (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéfinie:
- M. Henry Gwyn Jones, administrateur de sociétés, né à Londres (Royaume-Uni) le 21 décembre 1963, dont l'adresse privée est à Ballynatray Yoghla, Cork, République d'Irlande.
2. Le siège social de la Société est fixé au 85-91, rue de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Nevez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 mars 2006, vol. 435, fol. 99, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 avril 2006.

H. Hellinckx.

(039591/242/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**ANGLO COAL INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding,
(anc. ANGLO MERCURY).**

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 70.044.

In the year two thousand and six, on the third of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of ANGLO MERCURY, R.C.S. Luxembourg B 70.044, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 21, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 604 of August 10, 1999.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 22, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 896 of September 15, 2005.

The meeting begins at 3.00 p.m., Ms Sarah Boyes, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the twenty-five million (25,000,000) shares of a par value of two US Dollars (USD 2.-) each representing the total capital of fifty million US Dollars (USD 50,000,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, the sole shareholder having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholder represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxy, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the denomination of the Company to ANGLO COAL INTERNATIONAL.

2. Change of the object of the Company from that benefiting from the 1929 Holding Company regime to that of a fully taxable Company.

3. Change of the par value of the shares from USD 2.- to USD 50.- so that the capital of the Company of USD 50,000,000.- is represented by 1,000,000 shares having a par value of USD 50.- each.

4. Resignation of present Directors and Statutory Auditor and discharge.

5. Conversion of the Company into a «société à responsabilité limitée» and adoption of a new set of Articles of Incorporation.

6. Appointment of the directors.

7. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to change the denomination of the Company to ANGLO COAL INTERNATIONAL.

Second resolution

The General Meeting resolves to change the object of the Company from that benefiting from the 1929 Holding company regime to that of a fully taxable company.

Third resolution

The General Meeting resolves to change the par value of the shares from USD 2.- to USD 50.- and to correlatively decrease the number of shares from 25,000,000 to 1,000,000.

Fourth resolution

The General Meeting accepts the resignation of the present Directors Mrs Gillian Fay Adams, Mr Theodorus Adrianus Maria Bosman and Mr Alexander Francis Pace-Bonello with immediate effect and, by special vote, gives them discharge for the execution of their mandates until today.

Fifth resolution

The General Meeting accepts the resignation of the present Statutory Auditor Mr Arjan Kirthi Singha with immediate effect and, by special vote, gives him discharge for the execution of his mandate until today.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to transform the Company from a joint stock corporation («société anonyme») into a limited liability company («société à responsabilité limitée») with immediate effect.

Seventh resolution

As a consequence of the preceding resolutions the Articles of Incorporation of the Company are totally restated and shall henceforth have the following wording:

«Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. Form

Between the present and following members, there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the current applicable law, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies («Law») and the law of 18 September 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and by these Articles of Incorporation.

Art. 2. Name

The Company is incorporated under the name of ANGLO COAL INTERNATIONAL.

Art. 3. Object

3.1. The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(c) To borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise, except by way of public offer.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable «Société de Participations Financières» according to applicable law.

3.3. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

Art. 4. Registered Office

4.1. The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

4.2. It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by a resolution of the directors of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of members.

4.3. If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Duration

5.1. The Company is established for an unlimited period.

5.2. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the members adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. Capital

6.1. The Company's issued capital is set at fifty million United States Dollars (USD 50,000,000.-) represented by one million (1,000,000) repurchaseable shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2. The authorised capital is fixed at one billion United States Dollars (USD 1,000,000,000.-), divided into twenty million (20,000,000) shares having a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.

6.3. The directors are authorised:

(a) to issue further shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time in the manner specified by these Articles and by applicable law, such shares to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of members' claims or by incorporation of profits or reserves into capital;

(b) to determine the place and the date of any such issue and the terms and conditions of subscription and payment of the issued shares

and such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the notarial deed containing these Articles and may be renewed by a general meeting of members at any time.

6.4. When the directors effect an issue of shares in accordance with the authority granted to them, they shall take steps to amend Article 6.1 of these Articles to record the increase in issued capital and may appoint any person for such purpose.

6.5. Without limiting any powers conferred by the Law or these Articles, the members may amend these Articles so as to:

(a) consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;

(b) convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or

(c) increase or reduce the subscribed capital and authorised capital of the Company.

6.6. As far as permitted by law, the Company may issue repurchaseable shares on the following terms and conditions:

- (a) The repurchase price per share shall be determined by the directors of the Company and shall be no less than the par value of such share;
- (b) Any repurchase by the Company of any shares shall be done prorata in respect of all shareholders; and
- (c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using sums available for profit distributions, as provided for by applicable law, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

Art. 7. Transfer of Shares

7.1. Shares may be freely transferred by a sole member to any person.

7.2. If there is more than one member:

- (a) the shares are freely transferable among members; and
- (b) the shares are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital.

7.3. Share certificates may be issued to members in such form and in such denominations as the directors shall determine.

7.4. The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

Title III.- Management

Art. 8. Managers

8.1. The Company shall be managed by at least four directors appointed by a resolution of the general meeting of members that sets the term of their office. The directors need not be members.

8.2. The directors may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

8.3. A director may be dismissed without notice and without reason.

Art. 9. Powers of Managers

9.1. The directors shall have full power to perform such acts as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members are within the competence of the directors.

9.3. Subject to Article 9.4, the directors may delegate all or part of their powers to one or more director or other officer who need not be a member of the Company and may give authority to such directors, or other officers to sub-delegate.

9.4. The delegation to any director or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the members.

9.5. The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signing power has been validly delegated.

Art. 10. Procedure

10.1. The directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

10.2. The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least three directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.

10.3. Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.4. Resolutions or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman and Secretary of the meeting.

10.5. Any director may participate in any meeting of the directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the directors.

Art. 11. Liability of the directors

11.1. Subject to Article 11.3, every director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

- (a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such director, officer, servant or agent;
- (b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3;
- (c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified; or

(d) his discharging his duties as such director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

11.2. Subject to Article 11.3, no director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

(a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or

(b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or

(c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or

(d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

11.3. A director shall not be entitled to the benefits of the indemnity or the dispensation under Articles 11.1 et 11.2:

(a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or

(b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the director and unless the director notifies the breach to the next general meeting of members.

11.4. Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 12. Managers' Interests

12.1. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

12.2. Any director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3. Subject to the previous Article, any director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

Art. 13. Disqualification of Managers

The office of director or Commissaire shall, ipso facto, be vacated:

(a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or

(b) if by notice in writing he resigns his office; or

(c) if he is prohibited by the Law from being a director; or

(d) if he ceases to be a director by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Title IV.- Decisions of the members

Art. 14. Powers and Voting Rights

14.1. The members have full power to authorise or ratify all acts done by or on behalf of the Company.

14.2. Each member shall have voting rights commensurate to its shareholding.

14.3. Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

14.4. In the event that the Company has a single member, such single member shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

Art. 15. Form, Quorum and Majority

15.1. Convening notices of all general meetings of members shall be made in compliance with the Law, each director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the members must be called at the request of any member(s) holding at least ten percent of the issued capital.

15.2. If all the members are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the members may take place without convening notices.

15.3. Every member has the right to vote in person or by proxy, who need not be a member.

15.4. Each share gives the right to one vote.

15.5. Subject to Article 15.6, decisions of members are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the members present.

15.6. Any amendment to these Articles, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall be only effective if:

(a) a quorum of 50% of the issued and outstanding capital of the Company is present or represented at such meeting;

(b) such action is approved by a majority of three-quarters of the shares present or represented at a general meeting of members;

provided that if no quorum is reached at a first meeting of the members, a second meeting may be convened and at such second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the members irrespective of the proportion of capital represented.

15.7. Any action required or permitted to be taken by the members in general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the members otherwise entitled to vote at such meeting if held save that, where the number of members does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles, such resolution shall be duly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the resolution to the members, and after a second submission to the members by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.8. If there are two or more classes in issue and the question before the meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum requirements set out in these Articles must also be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified and the majority requirements set out in these Articles for any vote on such question must also be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 16. Accounting Year and Financial Statements

16.1. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the «Financial Year»).

16.2. In respect of each Financial Year, the directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

16.3. The financial statements will be at the disposal of the members at the registered offices of the Company.

Art. 17. Allocation of Profits

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2. The appropriation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of members upon recommendation of the directors. This appropriation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

17.3. Dividends and other distributions shall be paid to members in accordance with their rights and interests and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is being paid.

17.4. The general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation

18.1. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

18.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.3. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company.

Title VIII.- General provisions

Art. 19. General

19.1. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

19.2. These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.»

Eighth resolution

The following are appointed directors of the Company for an unlimited duration with effect from today:

a) Mrs Gillian Fay Adams, Group Human Resources Manager, born in Bexley Heath (UK), on August 2, 1958, residing at 35, rue Michel Rodange, L-5252 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr Theodorus Adrianus Maria Bosman, Group Tax Manager, born in Amsterdam (NL), on January 28, 1954, residing at 23, rue Dicks, L-5216 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg;

- c) Mr Alexander Francis Pace-Bonello, General Manager, born at Mtarfa (Malta), on February 1, 1957, residing at 28, rue Paul Elvinger, L-7246 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg;
- d) Mr Norman Bloë Mbazima, Chief Financial Officer, born in Lusaka (ZA), on July 13, 1958, residing at 77, Cumberland Avenue, Bryanston, Sandton, Republic of South Africa 2021;
- e) Mr Roger Somerset Wicks, Head of Energy, born in Kensington, Johannesburg (RSA), on May 6, 1953, residing at 67, Culross Road, Bryanston, Sandton, Republic of South Africa 2021;
- f) Ms Jacqueline Anne Thompson, Company Secretary, born in Ipswich (UK), on February 1, 1968, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Valuation

For all purposes the net asset value of the Company is valued at EUR 337,586,669.-.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 3.30 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de ANGLO MERCURY, R.C.S. Luxembourg B 70.044, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 604 du 10 août 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 896 du 15 septembre 2005.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Sarah Boyes, employée privée, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante millions de dollars US (USD 50.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, l'actionnaire unique ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures de la mandataire de l'actionnaire représenté et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en ANGLO COAL INTERNATIONAL.
2. Changement de l'objet social de la Société de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.
3. Changement de la valeur nominale des actions de USD 2,- à USD 50,- de sorte que le capital social de la Société de USD 50.000.000,- est représenté par 1.000.000 d'actions d'une valeur nominale de USD 50,- chacune et que les actionnaires suivants détiennent les actions comme suit:
 4. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et décharge.
 5. Transformation de la Société en société à responsabilité limitée et adoption de nouveaux statuts.
 6. Nomination des gérants.
 7. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en ANGLO COAL INTERNATIONAL.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer l'objet social de la Société de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la valeur nominale des actions de USD 2,- à USD 50,- et de diminuer corrélativement le nombre des actions de 25.000.000 à 1.000.000.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat des administrateurs actuels Madame Gillian Fay Adams, Monsieur Theodorus Adrianus Maria Bosman et Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello et, par vote spécial, leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat du commissaire aux comptes actuel Monsieur Arjan Kirthi Singha et, par vote spécial, lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de transformer la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée avec effet immédiat.

Septième résolution

En conséquence de résolutions qui précèdent, il est procédé à une refonte compétente des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Dénomination - Objet - Nom - Siège social - Durée

«Art. 1^{er}. Dénomination

Entre les membres présents et à venir, il a été formé une Société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales («la Loi») et la loi modifiée du 18 septembre 1933 sur les «Sociétés à responsabilité limitée», et par les présents statuts.

Art. 2. Nom

La Société est constituée sous le nom de ANGLO COAL INTERNATIONAL.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet les activités suivantes:

(a) Détenir des participations dans toute entreprise ayant pour objet toute activité, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, et de gérer, contrôler et développer ces participations. La Société pourra en particulier emprunter des fonds, et fournir assistance, crédits, avances ou garanties aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui ont une participation dans la Société.

(b) Acquérir des titres négociables ou non négociables de toute sorte (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit qui y est rattaché, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autre et de l'exploiter par la vente, l'échange, la licence ou autre.

(c) Emprunter ou de rassembler des fonds avec ou sans garantie dans toutes devises par l'émission de bons, d'obligations ou autres, sauf par voie d'offre publique.

(d) Fournir des services de toute sorte nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet en référence ou d'un objet qui lui est étroitement associé.

3.2. La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet et sera considérée selon les dispositions applicables «Société de Participations Financières» pleinement imposable.

3.3. Toute activité menée par la Société sera directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou des filiales à Luxembourg ou ailleurs, qui seront ouvertes au public.

Art. 4. Siège Social

4.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

4.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution des gérants et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés.

4.3. Lorsque des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

Art. 5. Durée

5.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5.2. La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision des associés prise dans les limites imposées par la Loi pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital

6.1. La Société a un capital souscrit de cinquante millions de dollars US (USD 50.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2. La Société a un capital autorisé d'un milliard de dollars US (USD 1.000.000.000,-), divisé en vingt millions (20.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune.

6.3. Les gérants sont autorisés:

(a) à émettre des actions supplémentaires dans les limites du capital autorisé et de la manière spécifiée dans les présents statuts et par la loi en vigueur, ces parts devant être payées en espèces, en nature, par conversion des créances des associés ou par incorporation des bénéfices ou des réserves dans le capital;

(b) à déterminer le lieu et la date de ces émissions et les conditions de souscriptions et de paiement des parts émises et cette autorisation est valide pour une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte notarié reprenant les présents statuts et peut être renouvelée à tout moment par une assemblée générale des associés.

6.4. Lorsque les gérants procéderont à une émission de parts sociales d'après l'autorité qui leur est conféré, il prendront les mesures nécessaires pour modifier l'Article 6.1 des présents statuts en vue de constater l'augmentation de capital et pourront désigner une personne à cet effet.

6.5. Sans limiter les pouvoirs conférés par la Loi ou les présents statuts, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:

(a) consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;

(b) convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou

(c) augmenter ou réduire le capital souscrit et le capital autorisé de la Société.

6.6. Pour autant que permis par la Loi, la Société est autorisée à émettre des parts sociales rachetables dans les termes et conditions suivants:

(a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;

(b) Tout rachat par la Société de toutes les parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et

(c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société en utilisant les sommes disponibles pour la distribution de dividendes, comme prévu par la Loi, ou par le produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

Art. 7. Parts sociales

7.1. Les parts sociales sont librement transmissibles par l'associé unique à des tiers.

7.2. En cas de pluralité d'associés:

(a) les parts sont librement transmissibles entre associés; et

(b) la cession à des non-associés n'est possible qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.3. Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux associés dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.

7.4. Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Titre III.- Gestion

Art. 8. Gérants

8.1. La Société est gérée par au moins quatre gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2. Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

8.3. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs des Gérants

9.1. Les gérants ont tous pouvoirs pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents statuts seront de la compétence des gérants.

9.3. Sous réserve de l'Article 9.4, les gérants peuvent déléguer tous ou une partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs gérants ou une autre personne qui ne doit pas nécessairement être associé et donnera l'autorité à ces gérants ou autres personnes de sous-déléguer.

9.4. La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.

9.5. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.

Art. 10. Procédure

10.1. Les gérants éliront un Président. En l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.

10.2. Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer ses réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins trois gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présent au Royaume-Uni.

10.3. Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

10.4. Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmé dans les procès-verbaux de la réunion et signé par le Président et le Secrétaire de la réunion.

10.5. Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.6. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou par fax.

Art. 11. Responsabilité des gérants

11.1. Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3, chaque gérant, et autre agent, employé ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, agent, employé pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:

(a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte notarié fait ou omis par lui entant que gérant, agent, employé ou représentant;

(b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 11.3;

(c) du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été administrateur, ou agent d'une Société, de laquelle la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou

(d) de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

11.2. Sous réserve des dispositions de l'article 11.3 aucun gérant, agent, employé ou représentant de la Société ne sera passible pour:

(a) les actes, reçus, négligences d'un autre gérant, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme; ou

(b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou

(c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés; ou

(d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

11.3. Un gérant sera passible et ne sera pas indemnisé selon l'article 11.1 et 11.2:

(a) s'il est jugé finalement responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(b) s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

11.4. Si une partie de l'Article 11 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite ou ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 12. Intérêts des gérants

12.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre Société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou agents de la Société ont un intérêt ou sont gérant, administrateur, associé agent ou employé de l'autre Société, entreprise ou entité.

12.2. Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une Société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre Société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.

12.3. Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui est partie dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

Art. 13. Disqualification des gérants

Le poste de gérant ou de Commissaire sera, ipso facto, rendu vacant:

(a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en négociation avec ses créditeurs; ou

(b) s'il remet sa démission par écrit; ou

(c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; or

(d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote

14.1. Les associés ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectués ou accomplies par ou pour compte de la Société.

14.2. Chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales détenues par lui.

14.3. Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.4. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Forme, Quorum et Majorité

15.1. Il sera donné à tous les associés un avis écrit de toute assemblée générale des associés selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un associé détenant au moins 10% du capital souscrit.

15.2. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

15.3. Tout associé a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un associé.

15.4. Chaque part sociale donne droit à un vote.

15.5. Sous réserve de l'Article 15.6, les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des associés présents.

15.6. Toute modification de ces statuts ne sera effective que si:

(a) un quorum de 50% du capital social de la Société est présent or représenté lors de la réunion;

(b) cette action est approuvée par une majorité des trois quarts des associés présents ou représentés lors de l'assemblée des associés;

au cas où le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée durant laquelle une décision sera prise à la majorité des votes des associés sans proportion avec le capital représenté.

15.7. Les résolutions circulaires signées par tous les associés seront considérées comme étant valablement adoptées comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue sauf que, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire dans les statuts, telles résolutions sont dûment adoptées si elles sont approuvées par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce chiffre n'est pas atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.8. Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes d'actions émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, le quorum exigé par les présents Statuts devra également être atteint pour chacune de ces classes d'actions dont les droits seraient modifiés, et la majorité exigé par les présents Statuts pour une décision sur ladite question devra également être atteint pour chacune de ces classes d'actions dont les droits seraient modifiés.

Titre V.- Comptes annuels - Bilan - Distributions

Art. 16. Exercice social et Comptes annuels

16.1. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre de la même année («l'Exercice social»).

16.2. Pour chaque exercice social, les gérants prépareront les comptes annuels qui incluront un bilan et un inventaire des pertes et profits de la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.

16.3. Les comptes annuels seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices

17.1. Sur le bénéfice net annuel de la Société sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette allocation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'appropriation et la distribution des bénéfices nets restants de la Société et le solde à rapporter seront déterminés par l'assemblée générale des associés sur les recommandations des gérants. Cette appropriation inclura la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts gratuites ou de droits de souscription et la création ou l'entretien de réserves et de provisions.

17.3. Les dividendes seront payés aux associés en conformité avec leurs droits et intérêts et en proportions du montant libéré sur leurs parts durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé.

17.4. L'assemblée générale peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des extraits de compte préparé par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, ceci étant bien clair que les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes liées au capital social mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation

18.1. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

18.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.3. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Général

19.1. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

19.2. Les présents statuts existent en anglais et en français. En cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.»

Huitième résolution

Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet à partir de ce jour:

- a) Madame Gillian Fay Adams, «Group Human Resources Manager», née à Bexley Heath (UK), le 2 août 1958, demeurant au 35, rue Michel Rodange, L-5252 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) Monsieur Theodorus Adrianus Maria Bosman, «Group Tax Manager», né à Amsterdam (NL), le 28 janvier 1954, demeurant au 23, rue Dicks, L-5216 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg;
- c) Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello, «General Manager», né à Mtarfa (Malte), le 1^{er} février 1957, demeurant au 28, rue Paul Elvinger, L-7246 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg;
- d) Monsieur Norman Bloë Mbazima, Chief Financial Officer, né à Lusaka (ZA), le 13 juillet 1958, demeurant au 77, Cumberland Avenue, Bryanston, Sandton, République d'Afrique du Sud 2021;
- e) Monsieur Roger Somerset Wicks, Head of Energy, né le 6 mai 1953 à Kensington, Johannesburg (RAS), demeurant au 67, Culross Road, Bryanston, Sandton, République d'Afrique du Sud 2021;
- f) Mademoiselle Jacqueline Anne Thompson, Company Secretary, née à Ipswich (UK) le 1^{er} février 1968, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg.

Evaluation

Pour tous besoins l'actif net de la Société est évalué à EUR 337.586.669,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Boyes, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, vol. 28CS, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 13 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(042405/230/666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

BARCLAYS AEGIS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 116.153.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first of April.

Before Us, M^{re} Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

BARCLAYS METIS INVESTMENTS NO. 1, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce, whose registered office is at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, represented by Mr Fabrice Collin, accountant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given by public deed of the undersigned notary dated April 21, 2006.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the «Companies' Law») and the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is BARCLAYS AEGIS INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in the City of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purposes (i) to hold participations and securities, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio and (ii) to raise funds on a loan or hybrid profit participating basis exclusively from professionals, its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and to lend them exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings.

The company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings. The company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public. In particular, the company is authorised to (i) issue debt or hybrid securities of any nature (public offerings excluded) and in any currency, (ii) lend funds in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued exclusively by its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and (iii) pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over its assets, property and rights to secure the payment of any amounts payable under any loan, bond, note, debenture or other debt or hybrid instrument issued by the company.

The company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

The company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, industrial or commercial, movable or immovable, operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The capital is fixed at eighteen thousand one hundred and seventy-five Euro (18,175.- EUR) represented by seven hundred and twenty-seven (727) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely subscribed and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one (1) vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three-quarters (3/4) of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers consider this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles of association and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

Art. 8. The life of the company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Title III.- Management

Art. 9. The company is managed by a board of managers comprising least three (3) but no more than five (5) managers, whether shareholder(s) or not.

The management board shall always be composed so that (i) the managers appointed by the general meeting of shareholders among persons, external to BARCLAYS BANK PLC, with registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, and who are residing in the Grand Duchy of Luxembourg, are referred to as the «A Managers» and (ii) the managers appointed by the general meeting of shareholders among the employees of BARCLAYS BANK PLC, with registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, who are resident outside the United Kingdom, are referred to as the «B Managers». At least one half (1/2) of the board members must be A Managers.

The managers are appointed for an undetermined term by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which may at any time remove them without giving reasons.

The powers and remunerations of any manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The office of a manager shall be vacated if:

1. he resigns his office by notice to the company, or
2. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
3. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
4. he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

Art. 10. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object, except those expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders.

The board of managers represents the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

The board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since, as the case may be, either the date of incorporation or the close of the last financial year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from the available free reserves and reduced by losses carried forward and amounts allocated to the legal reserve.

Art. 11. The board of managers may elect among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

All board meetings must take place in Luxembourg.

The board can validly deliberate and act only if the number of A Managers present is equal to, or exceeds, the number of B Managers present.

All resolutions must be passed unanimously by the managers present, which must include at least one (1) B Manager.

The board resolutions will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) managers.

Art. 12. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one (1) or more managers, who will be called «managing director(s)».

The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 12 above, the company is committed by the joint signature of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

Art. 14. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves - Audit - Liquidation

Art. 16. The company's financial year runs from the first of November to the thirty-first of October of the following year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of formation of the company and close on the thirty-first of October 2006.

Art. 17. Each year, as of the thirty-first of October, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the company and debts of the managers and/or auditors to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above mentioned balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. The audit of the company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder(s), to one (a) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 21. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be shareholder(s), designated by the general meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts of the company.

Art. 22. For all matters not provided for in the present articles of association, it is referred to the existing applicable laws.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

BARCLAYS METIS INVESTMENTS NO. 1, S.à r.l.	727 shares
Total	727 shares

The shares have been fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of twenty thousand Euro (20,000.- EUR) (out of which eighteen thousand one hundred and seventy-five Euro (18,175.- EUR) represent the nominal value of the seven hundred and twenty-seven (727) newly subscribed shares and one thousand eight hundred and twenty-five Euro (1,825.- EUR) represent share premium), so that the amount of twenty thousand Euro (20,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand one hundred Euro (2,100.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at four (4).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:

A Managers:

- Vincent Goy, company director, born in Dudelange (Luxembourg), on June 15, 1955, professionally residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Fabrice Collin, accountant, born in Namur (Belgium), on December 20, 1975, professionally residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

B Managers:

- Alfred Lang, Director Finance, born in Worth am Main (Germany), on August 29, 1953, professionally residing at Bockenheimer Landstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main (Germany); and
- Robert Becker, banker, born in Bad Camberg (Germany), on March 29, 1954, professionally residing at Bockenheimer Landstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main (Germany).

3) The appointed auditor for a period expiring after the annual general meeting approving the company's accounts of the first financial year: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with registered office at 400, rte d'Esch, L-1471 Luxembourg.

4) The company shall have its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

5) Out of the cash contribution made by the sole shareholder upon incorporation of the company, the amount of one thousand eight hundred and seventeen Euro and fifty cents (1,817.50 EUR) is allocated to the legal reserve of the company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

BARCLAYS METIS INVESTMENTS NO. 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, pas encore immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, représenté par M. Fabrice Collin, expert comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 avril 2006.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'il a déclaré vouloir constituer comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est BARCLAYS AEGIS INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objets de (i) détenir des participations ou valeurs mobilières, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille et (ii) lever des fonds par l'intermédiaire d'un emprunt ou d'un instrument hybride participant au profit exclusivement auprès de professionnels, ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères et de les prêter exclusivement à ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères.

La société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière exclusivement à ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères. La société peut emprunter sous toutes les formes à l'exception de levées de fonds auprès du public. En particulier, la société est autorisée à (i) émettre des titres de dette ou des titres hybrides de toutes natures (des émissions publiques d'obligations étant exclues) et dans toutes les monnaies, (ii) prêter des fonds par tous les moyens y compris en accordant des crédits ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis exclusivement par ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères et (iii) nantir, hypothéquer ou créer d'autres sûretés sur ses actifs, propriété et droits afin de garantir le paiement de toutes les sommes dues au titre de crédits, obligations, titres et autres instruments de dette ou instruments hybrides émis par la société.

La société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille cent soixante-quinze euros (18.175,- EUR) divisé en sept cent vingt-sept (727) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

Les parts sociales de la société ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'elle fixe et dans les limites prévues par la loi et les présents statuts, racheter ses propres parts sociales.

A moins que le rachat des parts sociales soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Administration

Art. 9. La société est administrée par un conseil de gérance, composé de trois (3) gérants au minimum et de cinq (5) maximum, associé(s) ou non. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui a le pouvoir de les révoquer à tout moment et sans justification.

Le conseil de gérance devra toujours être composé de sorte que (i) les gérants nommés par l'assemblée générale des associés parmi des personnes non employées par BARCLAYS BANK PLC, avec siège social au 1 Churchill Place, Londres E14 5HP, et qui résident au Grand-Duché de Luxembourg, seront ci-après désignés comme «Gérants A» et (ii) les gérants nommés par l'assemblée générale des associés parmi les personnes employées par BARCLAYS BANK PLC, avec siège social au 1 Churchill Place, Londres E14 5HP, et qui résident hors du Royaume-Uni, seront ci-après désignés comme «Gérants B». Au moins la moitié (1/2) des membres du conseil de gérance doit être des Gérants A.

Les pouvoirs et rémunérations de tout gérant éventuellement nommé postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Le poste d'un gérant sera vacant si:

1. il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
2. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
3. il tombe en faillite ou conclut un arrangement avec ses créanciers, ou
4. il est révoqué par une résolution du/des associé(s).

Art. 10. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social, à l'exception de ceux expressément réservés par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée soit comme demandeur soit comme défendeur sera géré au nom de la société par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base d'un état comptable intérimaire (bilan et compte de perte et profits) qui prouve que la société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intérimaire ne pourra excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis, selon le cas, soit le jour de la constitution, soit la clôture du dernier exercice social précédant la distribution (pourvu que le bilan annuel concernant cet exercice ait été approuvé), augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés sur des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.

Art. 11. Le conseil de gérance peut désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Toutes les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Luxembourg.

Le conseil ne peut délibérer ni agir que si le nombre de Gérants A présents est égal ou supérieur au nombre de Gérants B présents.

Toutes les résolutions doivent être adoptées à l'unanimité des gérants présents y compris au moins un (1) Gérant B. Les résolutions du conseil seront actées dans un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par tous deux (2) gérants.

Art. 12. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de «délégué(s) à la gestion journalière».

Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

Art. 13. Sauf si des décisions spéciales aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil de gérance conformément à l'article 12 ci-dessus, la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est censée être valablement prise jusqu'à ce qu'elle soit adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Exercice social - Profits - Réserves - Audit - Liquidation

Art. 16. L'année sociale de la société commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de l'année suivante. A l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un octobre 2006.

Art. 17. Chaque année le trente et un octobre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires envers la société.

En même temps, la gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (1/10) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un (1) ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 21. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, à désigner par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

Le(s) liquidateur(s) aura/ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant ainsi été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

BARCLAYS METIS INVESTMENTS NO. 1, S.à r.l.	727 parts sociales
Total	727 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire à hauteur d'un montant de vingt mille euros (20.000,- EUR) (dont dix-huit mille cent soixante-quinze euros (18.175,- EUR) constitue la valeur nominale des sept cent vingt-sept (727) parts sociales nouvellement souscrites et mille huit cent vingt-cinq euros (1.825,- EUR) représente la prime d'émission), de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille cent euros (2.100,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la société, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

Gérants A:

- Vincent Goy, administrateur de société, né à Dudelange (Luxembourg), le 15 juin 1955, demeurant à titre professionnel au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Fabrice Collin, comptable, né à Namur (Belgique), le 20 décembre 1975, demeurant à titre professionnel au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

Gérants B:

- Alfred Lang, Director Finance, né à Worth am Main (Allemagne), le 29 août 1953, demeurant à titre professionnel à Bockenheimer Landstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main (Allemagne); et

- Robert Becker, banquier, né à Bad Camberg (Allemagne), le 29 mars 1954, demeurant à titre professionnel à Bockenheimer Landstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main (Allemagne).

3) Est nommé réviseur pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la société du premier exercice: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 44, rte d'Esch, L-1471 Luxembourg.

4) Le siège social de la société est établi au 43, boulevard de la Pétrusse.

5) De l'apport en numéraire fait par l'associé unique lors de la constitution de la société le montant de mille huit cent dix-sept euros et cinquante centimes (1.817,50 EUR) est alloué à la réserve légale de la société.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: F. Collin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, vol. 28CS, fol. 37, case 3. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2006.

P. Bettingen.

(042400/202/404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

WISLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.649.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 24 avril 2006 à 11.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Roel Schrijen en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée avec effet immédiat;

- La nomination de Mme Ana Dias, de nationalité portugaise, né le 12 juillet 1968 à Rio de Moinhos, Penafiel, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée; Mme Ana Dias terminera le mandat de son prédécesseur.

Veillez noter que l'adresse des Administrateurs, Administrateurs-délégués et Commissaire a changé comme suit:

Administrateurs / Administrateurs-délégués:

- M. Matthijs Bogers, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- M. Cédric Raths, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Commissaire:

- EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

WISLEY S.A.

Représentée par M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038353/1084/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

REPCO 5 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 110.742.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of April.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Edward Hyslop, Solicitor, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on April 12, 2006.

A copy of the minutes of the Board of Directors, having been signed in variatur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 5 S.A. on September 15, 2005 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number B 110.742. The articles of association have been amended pursuant to deeds of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 13, 2005 and on November 8, 2005, and pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 14, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the «Company»).

II. The share capital of the Company amounts at EUR 541,970.- (five hundred forty-one thousand nine hundred and seventy Euro). The subscribed capital of the Company is set at EUR 541,970.- (five hundred forty-one thousand nine hundred and seventy Euro) represented by 40,701 A Shares and 13,496 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 4,720,828.31 (four millions seven hundred twenty thousand eight hundred and

twenty-eight Euro thirty-one cents) and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated April 12, 2006, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 162,020.- represented pursuant to the issue of 11,058 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 5,144 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l., having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR ENA LIMITED, having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburg, EH3 9PE, United Kingdom (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 162,020.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL as of April 11, 2006, which having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 162,020.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 703,990.- (seven hundred three thousand nine hundred and ninety Euro), represented by 70,399 (seventy thousand three hundred and ninety-nine) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each divided into 51,759 (fifty-one thousand seven hundred and fifty-nine) class A shares (the «A Shares») and 18,640 (eighteen thousand six hundred and forty) class B shares (the «B Shares» and together with the A shares, hereinafter the «Shares».)»

«5.3. The authorized capital and authorized issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,295,595.25 (four millions two hundred ninety-five thousand five hundred and ninety-five Euro and twenty-five cents.)»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately two thousand seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze avril.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Edward Hyslop, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 12 avril 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 5 S.A., le 15 septembre 2005 par acte passé par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 112.979. Les statuts ont été modifiés suivant actes passé par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 octobre 2005 et le 8 novembre 2005, et suivant acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 décembre 2005, non encore publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après, la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 541.970,- (cinq cent quarante et un mille neuf cent soixante-dix euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 541.970,- (cinq cent quarante et un mille neuf cent soixante-dix euros) réparti en 40.701 Actions A et 13.496 Actions B.

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 4.720.828,31 (quatre millions sept cent vingt mille huit cent vingt-huit euros et trente et un cents), et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 12 avril 2006, le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 162.020,- par l'émission de 11.058 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 5.144 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»).

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR ENA LIMITED, ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburg, EH3 9PE, Royaume Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 238.760,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL le 11 avril 2006, qui, après avoir été signé, ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 162.020,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 703.990,- (sept cent trois mille neuf cent quatre-vingt-dix euros), représenté par 70.399 (soixante-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 51.759 (cinquante et un mille sept cent cinquante-neuf) actions de catégorie A (les «Actions A») et 18.640 (dix-huit mille six cent quarante) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 4.295.595,25 (quatre millions deux cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros et vingt-cinq cents)»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à deux mille sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Hyslop, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 avril 2006, vol. 536, fol. 38, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2006.

J. Seckler.

(039477/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

BARCLAYS METIS INVESTMENTS NO. 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 116.152.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first of April.

Before Us, M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

BARCLAYS BANK PLC, a company incorporated under the laws of England and Wales under registered number 1026167 whose registered office is at 1 Churchill Place, London E14 5HP, represented by Mr Eric Biren, accountant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 18, 2006.

Which proxy shall be signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the «Companies' Law») and the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is BARCLAYS METIS INVESTMENTS NO. 1, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in the City of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purposes (i) to hold participations and securities, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind (including profit participating and other hybrid securities), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio and (ii) to raise funds on a loan or hybrid profit participating basis exclusively from professionals, its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and to lend them exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings.

The company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings. The company may borrow in any form, save that it may not raise funds in any form from the public. In particular, the company is authorised to (i) issue debt or hybrid securities of any nature (public offerings excluded) and in any currency, (ii) lend funds in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued exclusively by its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and (iii) pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over its assets, property and rights to secure the payment of any amounts payable under any loan, bond, note, debenture or other debt or hybrid instrument issued by the company.

The company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

The company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, industrial or commercial, movable or immovable, operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The capital is fixed at twenty-two thousand seven hundred and twenty-five Euro (22,725.- EUR) represented by nine hundred and nine (909) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely subscribed and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one (1) vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers consider this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles of association and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

Art. 8. The life of the company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Title III.- Management

Art. 9. The company is managed by a board of managers comprising least three (3) but no more than five (5) managers, whether shareholder(s) or not.

The management board shall always be composed so that (i) the managers appointed by the general meeting of shareholders among persons, external to BARCLAYS BANK PLC, with registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, and who are residing in the Grand Duchy of Luxembourg, are referred to as the «A Managers» and (ii) the managers appointed by the general meeting of shareholders among the employees of BARCLAYS BANK PLC, with registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, who are resident outside the United Kingdom, are referred to as the «B Managers». At least one half (1/2) of the board members must be A Managers.

The managers are appointed for an undetermined term by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which may at any time remove them without giving reasons.

The powers and remunerations of any manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The office of a manager shall be vacated if:

1. he resigns his office by notice to the company; or
2. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager;
3. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally; or

4. he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

Art. 10. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object, except those expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders.

The board of managers represents the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

The board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since, as the case may be, either the date of incorporation or the close of the last financial year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from the available free reserves and reduced by losses carried forward and amounts allocated to the legal reserve.

Art. 11. The board of managers may elect among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

All board meetings must take place in Luxembourg.

The board can validly deliberate and act only if the number of A Managers present is equal to, or exceeds, the number of B Managers present.

All resolutions must be passed unanimously by the managers present, which must include at least one (1) B Manager.

The board resolutions will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) managers.

Art. 12. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one (1) or more managers, who will be called «managing director(s)».

The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 12 above, the company is committed by the joint signature of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

Art. 14. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves - Audit - Liquidation

Art. 16. The company's financial year runs from the first of November to the thirty-first of October of the following year. Exceptionally, the first financial year shall begin on the day of formation of the company and close on the thirty-first of October 2006.

Art. 17. Each year, as of the thirty-first of October, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the company and debts of the managers and/or auditors to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above mentioned balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. The audit of the company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder(s), to one (a) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 21. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be shareholder(s), designated by the general meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts of the company.

Art. 22. For all matters not provided for in the present articles of association, it is referred to the existing applicable laws.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

BARCLAYS BANK PLC	909 shares
Total	909 shares

The shares have been fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) (out of which twenty-two thousand seven hundred and twenty-five Euro (22,725.- EUR) represent the nominal value of the nine hundred and nine (909) newly subscribed shares and two thousand two hundred and seventy-five Euro (2,275.- EUR) represent share premium), so that the amount of twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred Euro (2,200.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at four (4).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:

A Managers:

- Vincent Goy, company director, born in Dudelange (Luxembourg), on June 15, 1955, professionally residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Fabrice Collin, accountant, born in Namur (Belgium), on December 20, 1975, professionally residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

B Managers:

- Alfred Lang, Director Finance, born in Worth am Main (Germany), on August 29, 1953, professionally residing at Bockenheimer Landstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main (Germany); and
- Robert Becker, banker, born in Bad Camberg (Germany), on March 29, 1954, professionally residing at Bockenheimer Landstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main (Germany).

3) The appointed auditor for a period expiring after the annual general meeting approving the company's accounts of the first financial year: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with registered office at 400, rte d'Esch, L-1471 Luxembourg.

4) The company shall have its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

5) Out of the cash contribution made by the sole shareholder upon incorporation of the company, the amount of two thousand two hundred and seventy-two Euro and fifty cents (2,272.50 EUR) is allocated to the legal reserve of the company.

6) Mr Fabrice Collin, prenamed, and Mr Eric Biren, accountant, professionally residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, are hereby appointed, each individually as the company's attorney-in-fact, with full powers to act in the name and on behalf of the company, (i) to incorporate a 100% subsidiary of the company, under the name BARCLAYS AEGIS INVESTMENTS, S.à r.l. and having the same or a substantially similar corporate object than the company and a share capital of eighteen thousand one hundred and seventy-five Euro (18,175.- EUR), represented by seven hundred and twenty-seven shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, (ii) to subscribe for all the shares issued by the subsidiary of the company, (iii) to set the registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (iv) to appoint as managers and to designate as A Managers and B Managers for an unlimited period the same persons appointed and designated as members of the board of managers of the company above and (v) generally to take any resolution, sign any document and to do anything necessary or useful for the formation of said subsidiary promising ratification by the company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

BARCLAYS BANK PLC, une société constituée selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro d'immatriculation 1026167 ayant son siège social au 1 Churchill Place, London E14 5HP, représentée par M. Eric Biren, expert comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée le 18 avril 2006.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire sous-signé et restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'il a déclaré vouloir constituer comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est BARCLAYS METIS INVESTMENTS NO. 1, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objets de (i) détenir des participations et valeurs mobilières, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces (y compris des valeurs mobilières participant au profit ou d'autres valeurs mobilières hybrides), posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille et (ii) lever des fonds par l'intermédiaire d'un emprunt ou d'un instrument hybride participant au profit exclusivement auprès de professionnels, ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères et de les prêter exclusivement à ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères.

La société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière exclusivement à ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères. La société peut emprunter sous toutes les formes à l'exception de levées de fonds de quelque manière que ce soit auprès du public. En particulier, la société est autorisée à (i) émettre des titres de dette ou des titres hybrides de toutes natures (des émissions publiques d'obligations étant exclues) et dans toutes les monnaies, (ii) prêter des fonds par tous les moyens y compris en accordant des crédits ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis exclusivement par ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères et (iii) nantir, hypothéquer ou créer d'autres sûretés sur ses actifs, propriété et droits afin de garantir le paiement de toutes les sommes dues au titre de crédits, obligations, titres et autres instruments de dette ou instruments hybrides émis par la société.

La société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

La société peut aussi participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-deux mille sept cent vingt-cinq euros (22.725,- EUR) divisé en neuf cent neuf (909) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

Les parts sociales de la société ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'elle fixe et dans les limites prévues par la loi et les présents statuts, racheter ses propres parts sociales.

A moins que le rachat des parts sociales soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Administration

Art. 9. La société est administrée par un conseil de gérance, composé de trois (3) gérants au minimum et de cinq (5) maximum, associé(s) ou non. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui a le pouvoir de les révoquer à tout moment et sans justification.

Le conseil de gérance devra toujours être composé de sorte que (i) les gérants nommés par l'assemblée générale des associés parmi des personnes non employées par BARCLAYS BANK PLC, avec siège social au 1 Churchill Place, Londres E14 5HP, et qui résident au Grand-Duché de Luxembourg, seront ci-après désignés comme «Gérants A» et (ii) les gérants nommés par l'assemblée générale des associés parmi les personnes employées par BARCLAYS BANK PLC, avec siège social au 1 Churchill Place, Londres E14 5HP, et qui résident hors du Royaume-Uni, seront ci-après désignés comme «Gérants B». Au moins la moitié (1/2) des membres du conseil de gérance doit être des Gérants A.

Les pouvoirs et rémunérations de tout gérant éventuellement nommé postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Le poste d'un gérant sera vacant si:

1. il démissionne de son poste avec préavis à la société; ou
2. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant; ou
3. il tombe en faillite ou conclut un arrangement avec ses créanciers; ou
4. il est révoqué par une résolution du/des associé(s).

Art. 10. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social, à l'exception de ceux expressément réservés par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée soit comme demandeur soit comme défendeur sera géré au nom de la société par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base d'un état comptable intérimaire (bilan et compte de perte et profits) qui prouve que la société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intérimaire ne pourra excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis, selon le cas, soit le jour de la constitution, soit la clôture du dernier exercice social précédant la distribution (pourvu que le bilan annuel concernant cet exercice ait été approuvé), augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés sur des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.

Art. 11. Le conseil de gérance peut désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Toutes les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Luxembourg.

Le conseil ne peut délibérer ni agir que si le nombre de Gérants A présents est égal ou supérieur au nombre de Gérants B présents.

Toutes les résolutions doivent être adoptées à l'unanimité des gérants présents y compris au moins un (1) Gérant B.

Les résolutions du conseil seront actées dans un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par tous deux (2) gérants.

Art. 12. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de «délégué(s) à la gestion journalière».

Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

Art. 13. Sauf si des décisions spéciales aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil de gérance conformément à l'article 12 ci-dessus, la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est censée être valablement prise jusqu'à ce qu'elle soit adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Exercice social - Profits - Réserves - Audit - Liquidation

Art. 16. L'année sociale de la société commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de l'année suivante. A l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un octobre 2006.

Art. 17. Chaque année le trente et un octobre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires envers la société.

En même temps, la gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (1/10) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un (1) ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 21. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, à désigner par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

Le(s) liquidateur(s) aura(ont) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant ainsi été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

BARCLAYS BANK PLC.	909 parts sociales
Total	909 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire à hauteur d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) dont vingt-deux mille sept cent vingt-cinq euros (22.725,- EUR) constitue la valeur nominale des neuf cent neuf (909) parts sociales nouvellement souscrites et deux mille deux cent soixante-quinze euros (2.275,- EUR) représente la prime d'émission), de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la société, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

Gérants A:

- Vincent Goy, administrateur de société, né à Dudelange (Luxembourg), le 15 juin 1955, demeurant à titre professionnel au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Fabrice Collin, comptable, né à Namur (Belgique), le 20 décembre 1975, demeurant à titre professionnel au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

Gérants B:

- Alfred Lang, Director Finance, né à Worth am Main (Allemagne), le 29 août 1953, demeurant à titre professionnel à Bockenheimer Landstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main (Allemagne); et
- Robert Becker, banquier, né à Bad Camberg (Allemagne), le 29 mars 1954, demeurant à titre professionnel à Bockenheimer Landstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main (Allemagne).

3) Est nommée réviseur pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la société du premier exercice: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 44, rte d'Esch, L-1471 Luxembourg.

4) Le siège social de la société est établi au 43, boulevard de la Pétrusse.

5) De l'apport en numéraire fait par l'associé unique lors de la constitution de la société le montant de deux mille deux cent soixante-douze euros et cinquante centimes (2.272,50 EUR) est alloué à la réserve légale de la société.

6) M. Fabrice Collin, prénommé, et M. Eric Biren, expert comptable, demeurant à titre professionnel au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, sont constitués chacun individuellement comme mandataires de la société avec pleins pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la société, (i) aux fins de constituer une filiale détenue à 100% par la société, sous la dénomination BARCLAYS AEGIS INVESTMENTS, S.à r.l. et ayant le même ou un objet social sensiblement similaire à celui de la société et un capital social de dix-huit mille cent soixante-quinze euros (18.175,- EUR), représenté par sept cent vingt-sept (727) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) (chacune, (ii) de souscrire toutes les parts sociales émises par la filiale de la société, (iii) de fixer le siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (iv) de nommer comme gérants et de désigner comme Gérants A et Gérants B pour une durée indéterminée les mêmes personnes qui sont nommées et désignées ci-dessus comme membres du conseil de gérance de la société et (v) de manière générale de prendre toute décision, de signer tout document et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour la formation de ladite filiale de la société promettant ratification par la société.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: E. Biren, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, vol. 28CS, fol. 37, case 4. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2006.

P. Bettingen.

(042398/202/432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

L.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 100.140.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 mars 2006, que:

- La démission de M. Thorvald Bohlin, Grev. Magnigatan 16, S-114 55 Stockholm, Suède (né le 1^{er} décembre 1950 à Östersund, Suède), en tant qu'administrateur de la société fut acceptée;

- M^e Thomas Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg), fut élu comme nouvel administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(038378/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

JEDDILUX S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 90.604.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 19 avril 2006*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter les démissions de la société ASSCO EUROPE, S.à r.l., Mlle Vanessa Roda et de M. Guy Feite de leurs fonctions d'administrateurs;

- de nommer comme nouveaux administrateurs:

- M. Jean Pierre Lecler, né le 9 mai 1960 à Sedan, France, demeurant au 43, route d'Orval, F-08370 Margut,

- Madame Christine Gandouin, né le 19 février 1971 à Givet, demeurant au 16, rue des Trois Obus, F-08700 Nouzonville,

- Monsieur François Lecler, né le 2 avril 1963 à Reims, France, demeurant au 56, rue des Genêts, F-08090 Saint Laurent.

Ils termineront les mandats des sociétés ASSCO EUROPE, S.à r.l., Mlle Vanessa Roda et de M. Guy Feite, démissionnaires, et leur mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale du 13 mai 2008;

- d'appeler M. François Lecler au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038365/850/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

ALBATROS SON HOLDING B.V. & CIE., S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.104.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05660, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(038431/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

ALBATROS SON HOLDING B.V. & CIE., S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.104.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05661, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(038436/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

ALBATROS SON HOLDING B.V. & CIE., S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.104.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05662, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(038437/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

63542

SIDENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.684.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 mars 2006, que:

- La cooptation de M^e Thomas Felgen (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg), 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut reconfirmée (avec effet le 23 septembre 2005) en remplacement de M. Björn Sidhagen (né le 21 janvier 1949 à Matteus, Suède), Karpvågen 45, S181 66 Lidingö, Suède, et il fut réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(038379/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

SUB LECTA 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.206.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Bruce Hardy McLain, demeurant à Londres (Grande-Bretagne), président,
Ronald L. Singer, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur,
Andrea Minguzzi, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur,
pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le nommer comme suit:

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,
pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038381/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

AMOT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.255.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2005

Les actionnaires renouvellent le mandat de la FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS pour l'exercice du Commissariat aux comptes pour une durée de 1 an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038463/734/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

NOVELLUS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 84.359.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *NOVELLUS FUND*
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(038391/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

OTTO BOCK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05664, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(038439/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

DHARMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.854.

L'adresse de Monsieur Alberto Fontana est dorénavant la suivante:

- Monsieur Alberto Fontana, résidant au 12, Petrarca Francesco, 41012 Carpi, Italie, Administrateur.

L'adresse de Monsieur Andrea Raspi, est dorénavant la suivante:

- Monsieur Andrea Raspi, résidant au 1, Costantino Morin, 00195 Rome, Italie, Administrateur.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038449/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

PMV LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 101.524.925,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.759.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 11 avril 2006 à 10.20 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le transfert du siège social de la société du 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg vers le 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est approuvé avec effet à partir de la date de la réunion.

Veuillez noter que le gérant suivant a changé d'adresse comme suit:

EUROLEX MANAGEMENT S.A., boulevard Royal, 47, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

PMV LUXEMBOURG, S.à r.l.

Représentée par EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

Représentée par C. Rath

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038526/1084/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

C.S.S.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 57, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 101.069.

Constituée en date du 26 mai 2004 par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2006

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 30 janvier 2006:

- 1) Monsieur Hodzic Fahrudin, demeurant à L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare, né le 5 mai 1969 à Tuzla (Bosnie-Herzégovine), donne sa démission en tant que gérant technique avec effet immédiat.
- 2) Est désignée comme nouveau gérant technique avec effet immédiat Madame Dohm Rachel, précitée, demeurant au 88, rue du Lavoisier, F-57000 Metz.
- 3) La C.S.S.R., S.à r.l. sera dorénavant valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et de celle de l'un des associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 janvier 2006.

E. Semenova / R. Dohm / C. Schivre.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038476//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

QUESTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 99.781.

Les membres du Conseil d'Administration de la société QUESTOR S.A., à savoir:

- Hermanus R.W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas;
- Dirk Oppelaar, 12, rue de l'Arquebuse, CH-1211 Genève, Suisse;

et le Commissaire aux comptes, à savoir:

- FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg;

déclarent avoir démissionné de leur poste d'administrateur et commissaire aux comptes respectivement de la société QUESTOR S.A. avec effet immédiat en date du 25 avril 2006.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(038464/631/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

QUESTOR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 99.781.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée:

QUESTOR S.A.

Société Anonyme

6, rue Adolphe Fischer

L-1520 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 99.781;

et

Domiciliataire:

MAITLAND LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

6, rue Adolphe Fisher

L-1520 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 13.583;

en date du 15 mars 2004 est terminé à partir du 25 avril 2006.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2006.

MAITLAND LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

1. Le siège social de la société QUESTOR, Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 99.781, au 6, rue Adolphe Fisher, L-1520 Luxembourg est dénoncé avec effet au 25 avril 2006 par la société MAITLAND LUXEMBOURG S.A., 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(038470//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

OPPORTUNITY FUND III (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 116.180.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the second day of May.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company THE OPPORTUNITY FUND III LIMITED, a company incorporated in Guernsey under the form of a company limited by shares, having its registered office in Anson Court, La Route des Camps, St Martin, Guernsey, registered on the records of the Island of Guernsey, under the number 44292, duly represented by Maître Aurélie Melchior, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on April 27, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I.- Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of OPPORTUNITY FUND III (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II.- Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the shares of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III.- General Meetings of Members

Art. 8. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV.- Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V.- Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the thirty-first day of March of the following year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of March of the year two thousand and seven.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five per cent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI.- Winding-up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies' Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and paying-up

All the five hundred (500) corporate units have been subscribed by the company THE OPPORTUNITY FUND III LIMITED, prenamed.

All the five hundred (500) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

1) The registered office of the Corporation is fixed at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) The number of managers is fixed at 1.

3) The following person is appointed manager for a period ending at the annual general meeting to be held in two thousand and seven (2007):

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a company incorporated under the Luxembourg law, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 64.474, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société THE OPPORTUNITY FUND III LIMITED, une société constituée à Guernesey sous la forme d'une company limited by shares, ayant son siège social à Anson Court, La Route des Camps, St Martin, Guernsey, immatriculée dans les livres de l'Île de Guernesey, sous le numéro 44292,

dûment représentée par Maître Aurélie Melchior, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 avril 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er}.- Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, sous le nom de OPPORTUNITY FUND III (LUXEMBOURG), S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- acquisition, possession, administration, vente, échange, transfert, commerce et investissement dans et aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- assistance technique;
- participation à et gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III.- Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV.- Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncée à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V.- Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier avril de chaque année et se terminera le trente et un mars de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un mars de l'année deux mille sept.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales; ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société THE OPPORTUNITY FUND III LIMITED, préqualifiée.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à 1.
- 3) La personne suivante est nommée gérante pour une période qui expirera à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en deux mille sept (2007):

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 64.474, ayant son siège social au 65, boulevard de Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

63552

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. Melchior, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, vol. 28CS, fol. 39, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 mai 2006.

T. Metzler.

(042697/222/435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

HAZELWOOD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 150.000,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 93.005.

EXTRAIT

En date du 18 avril 2006, l'associé unique de la Société a révoqué Monsieur Jan Rottiers, administrateur de sociétés, né le 31 octobre 1964 à Naples (Italie), ayant son adresse professionnelle au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et Monsieur Georges Deitz, né le 8 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 11, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, en tant que gérants de la Société, avec effet au 18 avril 2006, et a décidé de nommer Monsieur Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange et Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que gérants de la Société avec effet au 18 avril 2006.

Dès lors, les gérants de la Société, nommés pour une durée indéterminée, sont:

- Monsieur Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

- Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 avril 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039420/4170/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.